

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

COMPLICATIONS

Quel est actuellement le but poursuivi par la diplomatie européenne ou quelles sont les difficultés auxquelles se heurte à Constantinople et ailleurs, son action jusqu'à présent si lente, mais qui, à cette heure, semble tout-à-fait entravée ou paralysée ? L'Europe attend, regarde et ne voit rien venir.

Lorsque l'armistice fut conclu entre les belligérants, on nous avait fait espérer que la paix n'était plus qu'une affaire de quelques semaines, sinon de quelques jours. L'intervention des puissances, désormais unies dans une même pensée, allait enfin disant-on, s'exercer auprès du sultan avec une réelle efficacité en faveur de la Grèce vaincue. L'Allemagne elle-même était d'accord avec les autres chancelleries, et son influence serait d'autant plus puissante auprès de la Porte que le sultan connaissait toute l'étendue de ses obligations envers l'allié qui lui avait, dans une si large mesure, facilité la victoire.

Rien de tout cela ne s'est réalisé. En ces derniers temps les négociations ne semblent point avoir fait un pas; les Turcs continuent à émettre les prétentions les plus exagérées; ils poursuivent en Thessalie les œuvres de pillage et de dévastation; ils terrorisent les populations chrétiennes de l'Empire tout entier; ils opposent des fins de non-recevoir successives aux propositions qui leur sont faites; ils chicanent, ils ergotent... et ils envoient à l'armée d'Edhem-Pacha des renforts qui rendent celle-ci de plus en plus formidable pour le jour où, se croyant désormais les maîtres absolus de la situation, ils mettront la Grèce et l'Europe en présence d'un ultimatum catégorique et menaçant.

Quant à l'Allemagne, quel est son rôle dans tout cela ? Ce qui, dans tous les cas, apparaît très clairement, c'est qu'il n'y a pas une prétention des Turcs qui n'obtienne plus ou moins ouvertement son appui et qu'après leur avoir prêté ses officiers elle leur prête aujourd'hui ses diplomates.

Aussi la misère de la malheureuse Grèce va-t-elle empirant de jour en jour. L'entretien de l'armée qu'il faut conserver sous les drapeaux, voire même renforcer jusqu'à la signature de la paix, les charges résultant du véritable exode qui s'est produit à l'approche des turcs, la perte des revenus de la Thessalie, la menace d'une écrasante indemnité de guerre à payer, l'état de délabrement et d'épuisement des finances helléniques, créent à la Grèce une situation de plus en plus précaire, de plus en plus lamentable.

L'Europe, après de si positives promesses, après de si formels engagements ne fera-t-elle rien pour ce petit peuple, au nom duquel se rattachent de si grands souvenirs et dont la seule faute a été l'ambition — était-elle excessive — d'affaiblir cette domination turque qui reste une honte et qui, demain, deviendra peut être un grave danger en fournissant aux apôtres du cruel axiome : « La force, prime le droit » un redoutable appoint en même temps que le moyen d'avoir toujours à sa disposition, sur

de nombreux points du globe, le fanatisme musulman encouragé et surexcité par les victoires du Commandant des croyants.

En résumé, il y a là une situation que l'Europe entière a le plus grand intérêt à ne pas laisser s'aggraver encore; s'il en est autrement, demain elle se trouvera en présence d'un nouveau fait accompli qui s'appellera la destruction de la Grèce.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 juin

La Chambre adopte un projet réduisant le droit fixe de recommandation sur les objets affranchis à prix réduits.

Elle reprend ensuite la discussion sur la banque de France.

M. Rouvier et M. Jonnart appuient la proposition précédemment faite par M. Méline et relative au crédit agricole.

M. Leveillé dit que la banque agricole dont la création s'impose doit être distincte de la banque de France, mais celle-ci doit prêter un concours actif à son développement; il faut de plus que ce concours soit imposé à la banque comme condition *sine qua non* du renouvellement de son privilège, car si nous ne savons pas profiter d'une telle occasion, elle ne se représentera pas de sitôt.

Il dépose un amendement qui tend à obliger la banque de France à former, jusqu'à concurrence de 60 millions pris sur ses réserves, le capital action de la banque agricole.

M. Méline dit que le gouvernement s'oppose à la prise en considération.

Le scrutin est ouvert au milieu d'une assez vive agitation et donne lieu à pointage.

La prise en considération est refusée à l'amendement Leveillé par 287 voix contre 258.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 22 juin

La séance est ouverte à quatre heures dix.

On vote en seconde lecture le projet relatif à l'acquisition, par l'Etat, des bâtiments du collège de Sainte-Barbe. L'ensemble de ce projet est adopté par 220 voix contre 27.

Le Sénat vote ensuite en première lecture un projet ayant pour objet la publicité du mariage par la mention de célibataire en marge avec l'acte de naissance, puis il passe à une seconde lecture des propositions relatives à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques, mais pour en ordonner aussitôt le renvoi à jeudi.

Le Sénat prend encore en considération une proposition relative aux congés agricoles des militaires.

Les Jurés d'Epinal

20 juin 1897

Mon cher Directeur,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à l'extrait du *Radical* que publie votre numéro du 19 juin, sur la question de l'acquiescement de la femme Valdenaire, convaincue d'avoir causé la mort de son enfant par ses mauvais traitements.

Les journaux d'hier nous rappellent que le mari de cette mégère, considéré comme moins coupable par la Chambre des mises en accusation, avait été déferé au tribunal correctionnel. Condamné, devant cette juridiction, à dix-huit mois de prison, il en avait appelé; puis, arrivé devant la cour de Nancy, s'était désisté de son appel. Mais alors, le procureur de la République, interjetant à son tour appel *a minima*, l'a fait condamner à 5 ans de prison. Si bien que, des deux coupables dans cette affaire, le moins compromis, le moins chargé est condamné à une peine très sévère, tandis que le principal auteur du crime est acquitté par un jury imbécile. Et l'on en est réduit aujourd'hui à regretter que le juge qui

a instruit l'affaire de la femme Valdenaire n'ait pas pu la correctionnaliser. Ainsi, en effet, elle aurait été frappée d'une peine, moins lourde, sans doute, qu'elle ne méritait, proportionnée du moins à son degré de culpabilité, relativement à son co-accusé, son mari et complice. Ou bien il fallait les envoyer tous deux devant la cour d'assises, d'où, acquittés par la grâce des bons jurés d'Epinal, ils seraient repartis bras dessus bras dessous, pour recommencer leurs exploits, s'ils ont d'autres enfants.

Cet extraordinaire verdict, cette incroyable ineptie du jury des Vosges, viennent à point pour corroborer les très justes critiques formulées, dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Jean Cruppi, membre éminent du parquet de la Seine, contre l'institution du jury, telle qu'elle existe actuellement. Je ne puis pas entreprendre d'analyser l'étude magistrale qu'il a faite de la question; il faudrait disposer de plus d'espace qu'il ne m'en est accordé ici. Mais je puis bien retenir ce qui, dans son article, s'applique particulièrement au cas présent.

Il constate, et il n'est pas le premier à le faire, que dans l'état actuel de la législation et des mœurs, la plupart des jurés ne sont recrutés, et ne peuvent l'être, que parmi des médiocrités; et que la pensée qui inspirait le législateur, quand il instituait le jury, a été faussée, déviée, dénaturée. On voulait, en effet, que les jurés, sur la question de fait, dans les affaires criminelles, se prononçassent suivant leur bon sens et la rectitude de leur conscience; il n'y avait donc aucune nécessité à ce qu'ils fussent versés dans les sciences juridiques, que doivent au contraire posséder à fond les juristes chargés de l'application de la peine. Suit-il de là que les jurés, dans la pensée du législateur, doivent être ignares et inintelligents? Personne n'oserait soutenir une pareille insanité.

Et pourtant?...

Je laisse pour un moment de côté l'exemple tout récent que la presse et l'opinion sont unanimes à déplorer, et je demeure dans les généralités. En ce qui regarde la façon dont sont dressées les listes où l'on choisit les jurés, je renvoie à l'article de M. Cruppi. Mais je retiens une habitude des cours d'assises que l'on peut hardiment rendre responsable de la médiocrité des jurés. Il est entendu que le ministère public et la défense ont le droit de récusation. Comment l'exercent-ils? Chacun au mieux des intérêts de sa cause. L'avocat aussi bien que le procureur désirent trouver devant eux des hommes ignorants, timides ou du moins timorés, des consciences malléables, des âmes sensibles qui ne raisonnent pas leurs impressions. Dès lors, tous leurs efforts tendent à éliminer du jury quiconque, par la netteté de son intelligence, la rigidité de sa conscience, la maîtrise qu'il exerce sur sa sensibilité au nom de la raison, échappe à l'influence de leur talent d'orateur, de leur dialectique subtile, de leur pathétique mensonger. Et s'il arrive un jour que l'élément supérieur — mais gênant — dont je parle a été soigneusement évincé, que le jury a été complètement expurgé, il ne faut plus s'étonner de voir se produire des faits comme celui d'Epinal.

Ajoutez à cela que le chef du jury, au lieu d'être désigné par sa capacité ou sa compétence, l'est simplement parce que son nom est sorti le premier de l'urne; et que le plus souvent, vaniteux de cette distinction toute fortuite, il y tient autant et plus que s'il le devait à son mérite, surtout quand il est incapable d'en remplir la charge. Il suffit d'avoir été juré une fois pour avoir fait cette constatation.

Voilà la psychologie, d'une façon générale, des jurés et de leurs chefs; voilà quelle dut être, quelle fut évidemment celle du jury d'Epinal.

Des jurés inintelligents, ou fortement influencés par la péroraison du défenseur; un chef du jury ignorant et prétentieux, qui a dû juger au-dessous de lui de faire appel aux lumières du président, recours très fréquemment nécessaire; chez tous, la crainte pusillanime de prononcer une sentence capitale; l'inexplicable oubli de la ressource des circonstances atténuantes; voilà tout ce qui s'est réuni pour soustraire au châtement terrible qu'elle méritait et absoudre une criminelle abominable, une femme, une mère qui, n'ayant rien d'humain, devait être rejetée de l'humanité.

La conclusion de tout ceci, c'est celle de la presse entière, c'est celle que tirait de son étude M. J. Cruppi, c'est celle de tout le monde: il faut, il s'impose à la conscience publique que la loi sur le recrutement du jury soit modifiée.

Agréer, etc.

P. B.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le conseil a autorisé M. Turrel à déposer un projet tendant à réduire les tarifs de transport des colis agricoles.

M. Hanotaux a annoncé que les négociations pendantes à Constantinople sont en voie d'arrangement.

A la commission du Budget

La commission du budget, après avoir entendu les explications de M. Lockroy sur sa proposition de vote de crédits pour la réfection de la flotte, a renvoyé, la décision à prendre.

On croit généralement que cette décision sera conforme à celle de la commission de la marine.

Le Jubilé

Mardi a eu lieu la grande procession du jubilé.

La reine a adressé à la nation un message « remerciant du fond du cœur son peuple bien-aimé que Dieu protège. » L'enthousiasme était indescriptible.

Le groupe formé par la voiture de la reine et l'escorte des princes anglais et étrangers était splendide.

La mission française

Le général Davout duc d'Auerstaedt, chef de la mission française envoyée à Londres à l'occasion du jubilé, a été reçu, lundi, par la reine, à laquelle il a présenté les félicitations du Président de la République, du gouvernement et de la France entière.

La reine a répondu de la façon la plus cordiale.

A sa sortie du palais, le général Davout a été applaudi par la foule.

Revanche de la Justice

La femme Valdenaire, qui fut acquittée la semaine dernière, par suite d'une erreur du jury des Vosges, de l'accusation d'avoir causé la mort de son enfant par de mauvais traitements répétés, vient d'être éconduite à nouveau. Elle comparaitra devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures ayant entraîné la mort de son enfant.

François Coppée

L'état de santé de François Coppée, que l'on considérait comme aussi bon que possible, à la suite de la dernière opération chirurgicale par lui subie, s'est aggravé au point d'inspirer quelques inquiétudes à son entourage.

Au pôle nord

On annonce que le *Fram* va partir pour un nouveau voyage d'exploration. Le commandement de l'expédition sera confié au capitaine Sverdrup. M. Nausen n'en fera pas partie, mais il contribue activement à sa préparation.

Le but de l'expédition est de remonter le long de la côte ouest du Groënland, par le détroit de Smith, de manière à reconnaître jusqu'où le Groënland s'étend vers le nord, et acquérir des renseignements sur la glace dite paléocrystique que certains explorateurs déclarent avoir vue et sur la nature de laquelle on a tant discuté. Le *Fram* reviendrait par la côte nord-est du Groënland pour achever de reconnaître les limites de ce continent polaire.

REVUE DE LA PRESSE

Le Rappel. (M. Pelletan) juge ainsi le cabinet Méline et les députés de la majorité :

« Liés à la réaction, à la haute banque, à toutes les situations privilégiées, à tous les autres puissants, ils ne sont plus libres : ils sont condamnés à trahir en toute occasion les intérêts de la démocratie. »

Le Journal. (M. Alexandre Hepp) : « Certes, il faut admirer cette exhibition de beauté britannique, cette parade d'un peuple qui, pour son apothéose, ne choisit peut-être pas le moment où il semble le plus grand ; mais combien de rapines, de trahisons, de férocité, de mépris pour l'humanité, symbolise cette jouissance nationale ! et de combien de sanglots est nourrie sa rumeur ! »

L'Echo de Paris. (Pertinax) estime que le bon laboureur se moque des beaux discours.

« Il voudrait moins d'inpôts, une plus grande facilité pour écouler ses produits et, lorsque arrive un de ces incidents climatériques trop fréquents, un crédit facile. Ce ne sont pas de grandes conceptions, à coup sûr, mais leur réalisation lui suffirait, car il sait qu'on n'est indépendant et qu'on ne réussit que par le travail, que le crédit lui-même ne se décrète pas, mais se conquiert. »

Le Radical. (M. Tony Révillon) dit que le scrutin d'arrondissement est jugé. En dehors des candidats qui en bénéficient, il n'a plus un partisan.

« Le scrutin de liste lui est supérieur à tous les points de vue : rédaction d'un programme commun, possibilité d'introduire dans les listes, même en faisant la part la plus large aux influences locales, quelques candidats dont la valeur relève le prestige d'une assemblée, en y apportant l'autorité personnelle, la largeur des vues, l'entente des affaires, le sentiment de la grandeur de la France, toujours placée au-dessus de l'égoïsme des intérêts particuliers. »

La Lanterne. (M. René Viviani) dit « qu'on ne peut que louer l'intention dont sont animés MM. Darlan et Lacretelle lorsqu'ils demandent le rétablissement des tours. Mais ils doivent sentir eux-mêmes que protéger l'enfance contre le crime des mères, cette mesure est transitoire. Il vaudrait mieux, en exécutant le décret de la Convention, laisser à la mère son enfant et lui donner un secours pour l'éducation du nouveau-né. Mais même cette mesure serait inefficace — tant que se perpétuera contre les naissances illégitimes l'odieux préjugé bourgeois, tant que cette naissance sera pour la mère et l'enfant une honte ineffaçable. »

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

A SOUSCEYRAC

Mais la prisonnière était trop affaiblie. C'était l'exposer à une aventure périlleuse. Il renonça aussitôt à cette idée de peur que l'accomplissement de son dessein n'amenât une catastrophe.

Une scie à métaux eût été précieuse. En moins d'une heure elle aurait rongé quelques barreaux, et la puissance du levier eût fait le reste en un clin d'œil.

On n'en avait pas sous la main ; on ne pouvait espérer de s'en procurer.

Et le temps pressait de plus en plus. On n'était qu'une vingtaine perdus dans la grande forteresse pendant que le marquis de Maulavelle pouvait préparer un retour offensif et les habitants de Sousceyrac s'organiser au dehors afin de prendre les assaillants dans la souricière où ils s'étaient engagés.

Malgré les insuccès précédents, force fut de recourir une dernière fois aux leviers de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Contributions indirectes

M. Duchâteau, receveur à Besse (Puy-de-Dôme), est nommé commis principal chef de poste à Figeac, en remplacement de M. Riques, nommé à Asprières (Aveyron).

Manufactures de l'Etat

Par décision de M. le directeur général en date du 22 juin 1897, M. Zacharie, commis de la culture des tabacs à Livernon (8^e classe), est élevé à la 7^e classe.

M. Paucy, vérificateur stagiaire, est nommé vérificateur de 4^e classe.

Examen du brevet élémentaire

Soixante-onze aspirantes s'étaient fait inscrire.

Soixante neuf se sont présentées.

Cinquante-huit ont été admissibles.

Quarante-trois sont définitivement reçues.

Ce sont, par ordre alphabétique :

MMlles Amélie Baikié, de l'école normale ; Yvonne Bec, de l'école normale ; Marthe Bertrand, de Villeneuve-sur-Lot ; Berthe Bessières, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Marie Blanchard, du collège de filles ; Berthe Bouisson, de l'école primaire supérieure de St Céré ; Rose Bouny, de St Cyprien (Corrèze) ; Marie Bourdet, de l'école primaire supérieure de St Céré ; Jeanne Brel, de Cahors ; Marie Burg, de Lebrzac (Aveyron) ; Marguerite Buscaïl, de Serres (Ariège) ; Marie Chapt, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Eloïse Conduché, du collège de filles ; Madeleine Daynac, de l'école laïque de Figeac ; Suzanne Delbos, de Cassignas (Lot-et-Garonne) ; Marie Delcol, de Saillac ; Jeanne Dupré, de Paris ; Pauline Fau, de Caniac ; René Franc, de St Martial (Dordogne) ; Victorine Gramond, de l'école laïque de Castelneau ; Alida Lablanché, de Calviac (Dordogne) ; Angèle Lacaze, de l'école normale ; Marie Lacombade de Latronquière ; Louise Lafage, du collège de filles ; Marie Lestrade, de l'école primaire supérieure de St Céré ; Marthe Lesueur, de Valenciennes ; Marie Lherm, de l'école primaire de St Céré ; Françoise Loumet, du collège de filles ; Françoise Mabit, de l'école primaire supérieure de St Céré ; Marie Malroux, de Lapanouze (Dordogne) ; Marie Masclat, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Marie Minet, de Cahors ; Camille Molinié, du Collège de filles ; Marguerite Paumés, du Collège de filles ; Marie St Chamand, de St Céré ; Marie Sénac, de l'école laïque de Figeac ; Marie Souleillou, de l'école normale ; Jeanne Talle, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Marie Truel, de l'école primaire supérieure de St Céré ; Jeanne Vaissières, de Montauban ; Marie Vaurs, de Villeneuve (Aveyron) ; Marie Verdier, de Martel ; Julienne Viers, de l'école normale.

Peine inutile ; la herse opposait une résistance insurmontable. Les barreaux fléchissaient légèrement sans se briser.

Pourtant, un scrupule vint à l'esprit du Commandeur.

Les hommes qui l'avaient suivi jusque là exposaient leur propre liberté. Le dévouement dont ils donnaient les preuves touchantes les mettait dans le cas d'encourir un châtiment terrible dont la pensée effraya le chevalier.

Incertain, il voulut soulager sa conscience.

— Mes amis, leur dit-il, s'il m'est permis de récompenser un jour vos services, vous ne serez point oubliés, car vous êtes allés pour moi jusqu'au sacrifice. Mais je ne saurais, sans manquer à mon devoir et à la charité, vous demander plus que vous n'avez fait. Enfuyez-vous d'ici et rentrez dans vos familles où l'on vous attend, dans l'inquiétude peut-être. Partez tous, à l'instant. C'est plus qu'un conseil, c'est un ordre que je vous donne. J'exige que vous m'obéissiez.

Les paysans voulurent protester de leur dévouement et résister au chevalier. Celui-ci demeura inflexible.

Ils descendirent alors l'escalier, lentement, les marches encombrées de poutres, de cordages et de débris de toutes sortes.

Dans quelques instants le bruit de leurs pas se fut évanoui dans le calme complet de la demeure féodale.

Le Commandeur, livré à lui-même, eut une inspiration subite.

Il y avait à sa portée une brassée de cordes longues et solides. Le château était désert

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'Eté qui sera mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, le 1^{er} juillet prochain, comporte les améliorations suivantes :

Deux trains périodiques auront lieu entre Souillac et Gourdon les jours de grandes foires à Gourdon :

A l'aller : Départ de Souillac à 10 h. 40 du matin après l'arrivée du train venant de Sarlat pour arriver à Gourdon à 11 h. 23 du matin.

Au retour : Départ de Gourdon à 4 h. 30 du soir pour arriver à Souillac à 5 h. 8 du soir et correspondre avec le train se dirigeant sur Saint-Denis près Martel.

Les trains express qui partent de Paris à 7 h. 50 et à 9 h. 5 du soir correspondront à Toulouse avec un train qui, partant de ce dernier point arrivera à Luchon à 11 h. 52, c'est-à-dire une heure plus tôt que dans le service d'été de l'année dernière.

Le train express partant de Toulouse à 8 heures du soir pour arriver à Paris le lendemain matin à 8 h. 40, sera en correspondance à Toulouse avec un train y arrivant de la direction de Carcassonne à 7 h. 26 du soir.

CAHORS

« Vérité... fausse »

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec intérêt l'article que vous avez consacré à votre confrère socialiste ! Voulez-vous me permettre d'ajouter un mot au sujet de la phrase de Sembat — que j'ai parfaitement entendue — et au sujet de laquelle l'organe socialiste fait tant de bruit ?

La vérité est ou n'est pas. Ce qui, après avoir paru vrai, devient faux à la longue, c'est une opinion, une doctrine, un dogme, une hypothèse scientifique même. Tant qu'elle a expliqué tous les faits connus de manière à satisfaire la raison, l'hypothèse a paru être une vérité ; du jour où elle ne rend plus compte de la réalité des phénomènes, elle est fausse. Voilà pourquoi vous aviez le droit de dire que la vérité, qui est absolue, tandis que l'hypothèse n'est que relative, ne peut pas, elle, devenir fausse. Et ce n'est pas votre faute si, pour exprimer une idée qui peut être juste, le citoyen Sembat emploie des termes impropres, qui, en dénaturant sa pensée, lui donnent l'air de dire une sottise.

Recevez, etc.

Un de vos lecteurs.

Au collège de jeunes filles

Certains journaux qui se targuent pourtant de leur républicanisme, dit le *Télégramme*, n'ont pas hésité à se faire l'écho de bruits malveillants qui couraient sur le compte de l'administration du collège des jeunes filles. En présence de ces manœuvres,

puisque nulle rumeur n'arrivait à ses oreilles ; la nuit tombait.

Il songea qu'il pourrait accomplir à lui seul l'œuvre à laquelle avaient échoué tant de personnes. Grâce à une solive il imprima une forte poussée à la porte de fer.

Celle-ci s'ouvrit à demi. La chambre du donjon lui apparut légèrement éclairée par les dernières lueurs du jour. La chaleur de l'incendie semblait devenue inoffensive.

Le feu était éteint ; du moins on n'apercevait pas de reflet de braise.

— Marguerite, dit le Commandeur, voulez-vous entrer dans la tour afin de vous assurer que le danger a disparu.

Elle se traina comme elle put, examina et revint.

— Tout est fini, répondit-elle. Je ne vois de feu nulle part.

— Bien, reprit le chevalier. Je n'ai pas perdu toute espérance. Du courage encore, Marguerite !

Aussitôt, il s'empara des cordes qu'il ajouta par de forts nœuds, attacha une extrémité à la grille et passa le reste entre les barreaux, de manière que la jeune fille pût le seconder. Et lorsqu'elle eut devant elle le tas formé par les replis des cordages, il lui mit dans les mains l'extrémité libre.

Sur l'avis du chevalier, elle se dirigea vers la seule ouverture de la tour assez large pour permettre à un homme de la franchir et fit couler dans le vide l'instrument de sauvetage.

En attendant la nuit tombait ; l'horizon se noyait dans la brume du soir.

vres, l'honorable directrice de cet établissement a immédiatement demandé qu'une enquête fut ouverte. M. l'inspecteur d'Académie, MM. Mazières et Périès, conseillers municipaux, désignés en qualité de commissaires enquêteurs, ont fait une enquête très minutieuse qui a duré au moins quinze jours.

Quelles sont les conclusions de cette enquête ? Nous l'ignorons ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elles sont entièrement favorables à la directrice, puisque l'économie de cet établissement vient d'être relevée de ses fonctions.

Conclusion : Tous les bruits qui avaient couru sur la directrice du collège de jeunes filles étaient faux.

D'un autre côté, nous pouvons annoncer que, malgré les insinuations de certains journaux mal intentionnés, cet établissement a conservé la confiance des parents, puisqu'il compte, à l'heure actuelle, quinze élèves de plus que l'année dernière à pareille époque.

Dons au musée de Cahors

M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, vient d'offrir au musée de Cahors les œuvres d'art suivantes :

1^o *Lionne et ses Petits*, du statuaire Victor Peter, dont le musée du Luxembourg possède des marbres et des bronzes ;

2^o *Les derniers Charbons*, aquarelle de Léon Georges Calvés (n^o 1.900 du Salon de 1897) ;

3^o *Lawn-Tennis*, épreuve de remarque de l'eau-forte de Daniel Mordant, d'après le tableau du peintre Irlandais John Lavery.

Retour du 7^e d'infanterie

Le 7^e d'infanterie, qui vient d'effectuer ses tirs de combat au camp de Saint-Projet, a quitté Caylus hier matin et a cantonné le soir à Lalbenque.

Le régiment est parti de cette dernière localité ce matin à 4 heures, pour arriver à Cahors à 8 heures.

Rixe sanglante

Dimanche, vers 10 heures du soir, Benoît Brunet, terrassier, âgé de 38 ans, et Georges Grolié, journalier, âgé de 51 ans, se prenaient de querelle dans un débit de boissons de la rue Lacalprenède, au sujet du paiement d'une consommation.

Brunet, ayant invité Grolié à sortir pour vider le différend, des coups furent échangés.

Au cours de la lutte, Brunet sortit son couteau et en frappa son adversaire au coin de la bouche, au côté droit et au front ; mais le couteau s'étant refermé sur sa main, il s'est blessé lui-même grièvement.

Un grand rassemblement s'est produit, et le public, ignorant la cause de la dispute et voyant le sang couler, prenait fait et cause pour Brunet et accusait Grolié d'avoir voulu l'assassiner.

Le commissaire de police est intervenu et a saisi le couteau taché de sang et un manche à balai brisé.

Marguerite et le Commandeur s'entrevoyaient à peine dans la pénombre.

Après quelques instants d'attente :

— Toute la corde a glissé au dehors, murmura la jeune fille.

M. de Cartelanin pressa les mains de Marguerite à travers les barreaux.

— Je vais venir à vous, fit-il ; soyez patiente. Il s'écarta, suivit le dédale des escaliers et disparut après s'être entouré les hanches d'une longue ceinture abandonnée par l'un des paysans.

L'héritière des Guirandol, appuyée à l'embrasement de la meurtrière attendit.

Dans le lointain quelques lumières dispersées dans l'étendue des champs et des bois perçaient la nuit, pareilles à des lucioles. Au ciel tremblaient les premières étoiles.

Le contact du grand air rafraîchissant ses poumons fatigués. Echapée à une fumée étouffante, elle savourait l'effet bienfaisant de l'atmosphère pure qui flottait autour d'elle.

— Le chevalier allait-il l'arracher à l'existence où elle avait tant souffert ? pensait-elle. N'échouerait-il pas dans son entreprise hardie ? Comme les minutes sont longues lorsqu'on attend la liberté !

Marguerite recouvrait peu à peu le sentiment de la réalité ; son cœur se rouvrait enfin à ces idées d'espérances qui sont le soutien suprême dans les pires catastrophes.

Appuyée à la meurtrière, un de ses coudes reposait sur la corde lancée dans l'abîme des ténèbres.

La jeune fille éprouva tout à coup une sorte

Procès-verbal a été dressé pour coups et blessures réciproques.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel
Séance du 14 juin

MM. Edouard Forestié, de Montauban, et Louis Lacassagne, de Cahors, sont admis à faire partie de la Société; le premier en qualité de membre correspondant, le second à titre de membre résident.

M. l'abbé Taillefer fait hommage à la Société d'un exemplaire du tirage à part de son travail paru dans le dernier numéro du Bulletin sous le titre de « Un presbytère au XVII^e siècle ». La Société lui envoie ses remerciements.

Elle remercie également M. J. B. Rouquet qui lui a offert un exemplaire de son conte *La Pastouvo damnado*.

M. l'abbé Gary donne lecture des premières pages d'un travail écrit par M. Léopold Barret sous ce titre: *Autour de Roc-Amadour*. Ce travail s'ouvre par une pittoresque description de Caplenac et un récit du siège d'Uxellodunum, dont ce vieux bourg féodal, d'après certains historiens, occuperait l'emplacement.

M. Rouquet lit trois sonnets en langue romane et une fable intitulée *Lou Roynal et lo Perdrit*.

M. Daynard donne lecture de l'introduction d'une « Histoire de la baronnie de Grausat », écrite par M. Balagayrie instituteur.

M. de Laroussilhe lit et commente un extrait des registres municipaux de Mercuès, en date du 22 septembre 1793, relatant que tous les titres de rente qui intéressaient la Communauté ont été brûlés officiellement et en grande solennité devant le peuple assemblé.

La séance est levée.

L'Avenir Cadurcien

Programme des morceaux qui seront exécutés aujourd'hui au kiosque des Allées Fénelon, par l'Avenir Cadurcien, de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir.

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| Jargeau (P. R.) | Durrieu. |
| Les joies de la chaumière (Ouv.) | Borel. |
| Angèle (Valse) | Rivière. |
| Les Dragons de Villars (Fant.) | Maillart. |
| Noëlie (Mazurka) | Rivière. |

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 24 juin 1897

Naissances

- Bonhomme, Gabrielle-Marie-Clémentine, rue des Capucins.
- Ametteau, Marie-Charlotte-Madeleine, avenue de la Gare, 7.
- Caminade, Fernand-Germain, rue Saint-Pierre, 5.
- Lestrade, Elisabeth-Germaine, rue de la Préfecture, 20.
- Meyzie, Georges, à St-Georges.
- Toulouse, Marie-Lucienne-Louise, rue Victor-Hugo.

de joie inexprimable.

La corde mise en mouvement, se tordit sous une pression venue du pied de la tour.

Le Commandeur, après avoir, à travers de nombreux obstacles, pénétré dans la cour, avait saisi la corde, grâce à laquelle il s'élevait, à force de muscles, vers les créneaux.

Dès qu'il arrivait aux nœuds formés par les extrémités ajoutées, il reprenait haleine, puis continuait son ascension.

De temps en temps, il levait les yeux vers le but à atteindre, dont tout effort nouveau le rapprochait davantage.

Le visage de Marguerite, informe dans l'ombre, se détachait au-dessus de lui en silhouette ronde tandis que, se balançant dans l'horreur du vide, le corps du Commandeur frôlait les flancs abrupts de la tour colossale.

Encore quelques toises, et il touchait à la meurtrière.

— Henri ! dit la jeune fille, je vous vois. O bonheur !

Le chevalier voulut répondre ; il ne le put, tant sa gorge était desséchée.

Mais par un dernier jeu des muscles, il aborda l'ouverture, qu'il enjamba.

Il était enfin auprès d'elle, après une énorme dépense d'énergie.

Marguerite se précipita à son cou tandis que, assis sur un débris de meuble épargné par l'incendie, il étanchait son front mouillé de sueur et laissait ses bras se reposer un instant de la tension surhumaine qui les avait raidis.

Peu à peu les forces revinrent à M. de Cartelanin. Il songea à redescendre par la même

Sol, Yvonne-Marcelle-Henriette, rue du Lycée.

Chéry, Antoinette, rue du Lycée, 8.

Publications de Mariages

Rouquié, Jules, instituteur, rue du Lycée, à Cahors, et Bouysson, Ida-Sophie à Castelfranc.

Mariages

Glangier, Léonard, marchand ambulant, et Razac, Marie, marchande ambulante.

Courtès, Jean-Emmanuel, employé à la Société Générale, et Gaben, Victorine, robeuse.

Peyroux, Antoine, cultivateur, et Mignot, Marie.

Décès

Epinas, Baptiste, 83 ans, à l'hospice.

Mazelié, Victorine, épouse Tranier, 30 ans, rue du Port-Bullier, 5.

Cubaynes, Marie, épouse Aguzou, 52 ans, rue du Château, 6.

Sarroy, Rose, V^e Conte, 77 ans, à l'hospice.

CHEMIM DE FER D'ORLÉANS

Exposition internationale de Bruxelles de 1897

A l'occasion de l'exposition internationale de Bruxelles la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pendant quinze jours les coupons retour des billets d'aller et retour, faisant l'objet de son tarif spécial G. V. n° 2, qui auront été délivrés pour Paris, aux voyageurs se rendant à Bruxelles, par toutes les gares de son réseau, du 25 juin au 20 octobre 1897 inclus.

Cette mesure sera appliquée comme suit : Sur la présentation d'un coupon retour Orléans, la gare de Paris-Nord délivrera au voyageur, en même temps qu'un billet pour Bruxelles, un bulletin qui sera conservé par lui et justifiera, lors de sa rentrée sur le réseau d'Orléans, la durée exceptionnelle de son coupon de retour. Ce bulletin sera remis à la gare d'arrivée en même temps que le dit coupon de retour.

SAINTE-CIRQ-LAPOPIE. — La fête. — Favorisée par un temps splendide, notre fête locale, annoncée samedi dans le *Journal du Lot*, a été en tous points réussie.

Sans aucun vain scrupule, nos danseurs et nos danseuses s'en sont donné à cœur joie, à l'ombre des ormes séculaires du Carrol et du Sombrol.

Les deux orchestres des deux bals respectifs, ont rivalisé de talent et de brio. Sous l'habile direction de M. Nouyrit de Cahors pour la place du Carrol, et celle de M. Bach de Saint-Cirq-Lapopie pour la place du Sombrol.

Un magnifique feu d'artifice tiré du haut des roches majestueuses, donnait un aspect féérique à la si pittoresque vallée du Lot.

Et maintenant à l'an prochain et vive la « boto » des robinets !

LAUZÈS. — Incendie. — Au hameau de Leth, commune de St-Cernin, canton de

voie où il était monté, et cette fois, en emportant Marguerite.

Celle-ci hésitait à céder au Commandeur. Elle craignait que, succombant à la tâche, il ne perdît la vie à la remplir.

— Le moment est venu, dit le chevalier, se redressant avec un nouveau courage.

— Soit, répondit-elle. Mais je me sens capable de vous suivre sans votre secours. Mes mains sont assez fortes pour me soutenir. Descendez le premier ; je viendrai après vous.

— Marguerite, s'écria-t-il, est-ce que vous ne m'aimez pas ?

Comment pouvez-vous me poser une telle question ? répliqua-t-elle.

Et de ses bras légèrement amaigris elle entoura le cou du gentilhomme.

— Et bien, puisqu'il en est ainsi, puisque notre sort est lié pour toujours, obéissez-moi à cette heure. Il le faut ; je l'exige de votre amour... Vous avez souffert, vous êtes affaiblie par les épreuves terribles que vous avez traversées sans doute dans ce repaire d'un bandit. En comptant sur votre énergie pour vous égarer d'ici vous vous fiez à une illusion dangereuse. Vos forces vous trahiraient, Marguerite, tout en voulant vous sauver, je serais la cause de votre mort peut-être.

— Vous êtes si bon, Henri, que je vous écoute. Parlez, je vous obéirai comme une esclave.

— Merci, Marguerite. Maintenant laissez-moi agir et fiez-vous à moi.

(A suivre.)

Lauzès, la maison du sieur Valat, a été la proie des flammes, vendredi dernier. Tout a été brûlé, sauf un millier de francs qu'on a retrouvé.

Le feu est dû sans doute à une imprudence du vieillard qui habite l'immeuble.

Le sieur Valat est âgé de 80 ans. Il n'y a pas d'assurance.

CABRERETS. — Foire. — La foire de Cabrerets, tenue le 21, a été d'une faible importance. La baisse persiste toujours, un agneau de 15 fr. il y a 20 jours, ne vaut plus que 12 ou 13 fr. aujourd'hui.

C'est désespérant.

GOURDON. — Chien enragé abattu. — Dans un récent numéro nous avons signalé le passage, à Gourdon, d'un chien enragé qui avait mordu plusieurs de ses congénères. Nous ajoutions, que tous avaient été immédiatement abattus par leurs propriétaires. Nous faisons, paraît-il, erreur, puisqu'il avait pu s'en sauver un, mais un seul heureusement. Cela a suffi pour motiver un nouvel arrêté de M. le Maire à ce sujet. Le tambour de ville vient de nous faire connaître que M. Gouloumès, vétérinaire a été obligé de tuer son chien ayant reconnu qu'il était devenu enragé à la suite des morsures qu'il avait reçues et qu'en présence de ce cas, tous les chiens trouvés errants sur la voie publique seront immédiatement empoisonnés par les soins de la police.

Tant mieux ! Il serait désirable qu'il en soit toujours ainsi. On ne serait pas exposé à être constamment alarmé, par des chiens inconnus, sans collier, parfois étrangers à la localité, et qu'on trouve à tout instant dans nos rues.

On se désintéresse trop de la sécurité de la circulation.

Nous souhaitons que l'arrêté qui vient de prendre M. le Maire produise de salutaires effets.

Accident. — Un accident est arrivé mardi au sieur Bouzon, vieillard de 77 ans. Comme il conduisait une charrette de fumier à une de ses terres sise à la Peyrogue, il eut l'imprudence de monter en haut du véhicule pour conduire plus aisément son cheval lorsque, à une montée, ce dernier ayant pris une vive allure, une roue monta sur une grosse pierre et l'équilibre étant rompu tout fut vivement projeté dans un talus du chemin.

Le petit neveu de Bouzon, un enfant de 12 ans, qui l'accompagnait, appela immédiatement au secours et commença à dégager son oncle pris sous le contenu de la charrette. Des secours ne tardèrent pas à arriver. Le malheureux Bouzon n'a pas la vie en danger, mais il a été fortement contusionné à une jambe et à la tête. Le docteur Lafon a constaté qu'il n'y avait rien de brisé. Tout se bornera à quelques semaines de maladie.

GOURDON. — Ligne de Gourdon à Carsac. — M. Allary, entrepreneur de travaux publics, qui est chargé de la construction de la ligne de Gourdon à Carsac, est à Gourdon depuis quelques jours. Il s'occupe en ce moment des détails préliminaires de l'entreprise.

Il paraît que le matériel nécessaire aux premiers travaux ne tardera pas à arriver.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, il est probable que les travaux commenceront dans la première quinzaine de juillet.

C'est une bonne nouvelle pour la population ouvrière de notre contrée qui va avoir là du travail assuré pour longtemps.

Fêtes de la Saint-Jean, les 26, 27 et 28 juin 1897, avec le concours des sociétés musicales de la ville, la société de gymnastique les « Enfants de Gourdon », et la compagnie de sapeurs-pompiers.

Samedi 26 juin. — La fête sera annoncée par des salves d'artillerie. A 8 h. 1/2, place Saint-Siméon, grand feu de joie, retraite aux flambeaux.

Dimanche, 27. — La fête sera annoncée par des salves d'artillerie. — De 9 heures à 4 heures, grand concours de tir dans l'ancienne cour de l'école communale des garçons (10 prix, 3 médailles et diplômes).

Jeux et amusements divers : 10 heures à l'arbre Rond, course aux ânes : 3 prix. — 11 heures, course pedestre, faubourg Cavaignac ; 3 prix. — 1 heure, jeu de la Seringue, place St-Pierre : 2 prix. — 1 h. 1/2, faubourg Gambetta, course en sac, 2 prix. — 2 heures, place St-Jean, jeu du tourniquet, 2 prix. — 2 h. 1/2, grande cavalcade avec chars, cavaliers et groupes à

pied. (Pendant la cavalcade, il sera fait une quête au profit des pauvres de la ville). De 4 h. 1/2 à 6 heures, mouvements d'ensemble et exercices divers par la société de gymnastique « les Enfants de Gourdon ».

Fête de nuit ; Grande illumination des places, avenues et promenades. — 9 heures brillant feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal, allées de la République.

Lundi 28. — A 2 heures, grandes courses de vélocipèdes.

1^{re} course, 2.400 mètres. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 25 fr.

2^e course, 2.400 mètres. — 1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 3^e, 15 francs.

3^e course de tandems, 3.200 mètres. — Prix unique, 50 fr.

4^e course, Honneur, 2.400 mètres. — Un lot d'eau de noix Cabanès.

Le premier prix de la 1^{re} course ne peut pas prendre part à la 2^e.

4 heures, tirage de la tombola, Grand Bal de nuit.

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 19 juin. — Durand, originaire de l'Ain, est prévenu de mendicité et vagabondage. Le tribunal le condamne à un mois d'emprisonnement. C'est la vingt-troisième condamnation pour le même délit.

— Agrès, de Laveyssière, est condamné à 50 francs d'amende pour coups et blessures (loi Bérenger.)

— Pezet et sa femme sont prévenus de deux délits : détention de tabac de cantine et de tabac de contrebande. Pezet est condamné à 100 francs d'amende pour le premier délit et relaxé pour le deuxième. Sa femme est relaxée sur les deux chefs d'accusation.

— Les deux frères Delfau sont poursuivis pour vol d'une somme de 640 fr. Adolphe, l'aîné, est condamné à trois mois d'emprisonnement et Henri est relaxé.

— Plusieurs condamnations pour délit de pêche et de chasse sont ensuite prononcées par le tribunal.

La Vérité sur la Surdité

Curieuses révélations publiées par le **JOURNAL** de la **SURDITÉ**, qui est envoyé gratuitement. Demander 112, Bd Rochechouart, Paris.

AGRICULTURE

Quelques conseils relatifs à l'agriculture régionale

On nous écrit de Fourmagnac :

On nous demande souvent, ici, en faisant appel à notre expérience de vieux propriétaire, et à nos souvenirs, comme fouilleur de livres, divers conseils sur tel ou tel point, tel ou tel procédé de culture locale sur l'efficacité de tel ou tel traitement, de tel ou tel engrais, sur le parti qu'on pourrait en tirer, etc. etc.

Nous pensons faire œuvre utile en résumant brièvement, de la façon la plus simple et la plus intelligible, les règles qui, selon nous, devraient présider au travail de l'agriculteur, dans notre région.

On l'a souvent dit : L'agriculture est la plus belle, la plus indépendante, la plus sûre de toutes les occupations de l'homme. Pourquoi s'en détourne-t-on ? Parce qu'elle n'est pas rémunératrice. Et la raison ? C'est que l'agriculture n'est pas comprise.

La routine règne en maîtresse, et il faut que le novateur réussisse vingt fois, cent fois, avant que, de loin, en tremblant, on essaie de le suivre.

(A suivre.)

Les jeunes filles au moment de leur développement et les jeunes femmes à certaines époques périodiques, sont sujettes à des crises pendant lesquelles le visage pâlit et les forces déclinent. En prenant du *Phosphate de fer de Leras* qui, par son fer, enrichit le sang et les fortifie par la présence des phosphates, elles recouvrent rapidement la santé et l'éclat de leur teint.

Jadis les médecins ordonnaient aux enfants lymphatiques le sirop antiscorbutique ; mais, depuis 35 ans, ils lui préfèrent le *Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie*, qui leur offre l'avantage d'agir plus vite et de contenir une plus grande quantité d'iode combiné avec le suc du cresson.

Il est offert à la femme qui veut faire de la bicyclette une machine comme jamais il a été donné à une dame d'en monter une : C'est la Clément extra de dame. Allez la voir, rue Brunel, à l'usine, et 31, rue du Quatre-Septembre.

Seul dépositaire à Cahors : **Jean Larrive.**

MAISONS RECOMMANDÉES

HOTEL des AMBASSADEURS Fondé en 1775 TENU PAR M. LASAYGUES

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHIE à Cahors

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

Essie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.

LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules.

A vendre La belle propriété du CRUZEL Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître.

S'adresser aux bureaux du Journal. FACILITÉS DE PAIEMENT

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Cours du jour, TERME, Cours du jour. Lists various financial instruments like 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Tunis, Annam, Madagascar, etc.

Chemins de fer et Ville de Paris

Table with 2 columns: Cours du jour, Cours du jour. Lists railway fares and prices for various routes like Chemins de fer département, Est-Algérien, Est, etc.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 Juin. — V^{ss} Nacla, Chronique mondaine.

Vincent Huet, Quel pif, mon colonel. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Théodore Cahu, L'enfant martyr. — Pierre de Séliènes, Un monde inconnu (suite). — Mme Hector Malot, La beauté (suite). — P. Vigné d'Octon, Les amours de Nine (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Rédacteur en chef: Henri de Parville. Sommaire du numéro 1256, du 26 Juin 1897.

Humidification de l'air des salles de travail, par M. Leroy. — L'oscillation atmosphérique, par Henri de Parville. — Action des rayons X sur la rétine, par le Dr G. Bardet. — L'empoisonnement par le ricin. — Le problème de l'anguille, par Henry de Varigny. — Expériences contre l'incendie au Théâtre-Français. — L'artillerie Canet à tir rapide, par le Major Nitepp. — Panneaux de faible résistance pour sorties de secours, en cas de panique, par E. Parisse. — Transmission de signaux à travers l'espace, par E. Hospitalier. — Les annonceurs de station des bateaux parisiens, par Georges Vitoux. — Nécrologie, par Henri de Parville. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 21 juin 1897, par Ch. de Villedeuil. — Curiosités végétales, par D. Levois.

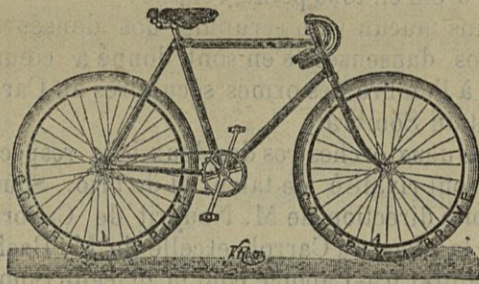
JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1282^e livraison (26 Juin 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Un célèbre voyageur, par Albert Cim. — La bicyclette, par Edmond Rennoir. — Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. — Le costume en France: la mode sous le grand règne, par Mme Barbé.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n° 30. — 24 Juin 1897.

Soixante-dix-neuvième jeudi de St-Nicolas. — Portrait du lauréat du soixante-dix-huitième jeudi de Saint-Nicolas. — Entre ciel et terre (S.-E. Robert). — Thérèse, poésie (B. Vadier). Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par Guydo, Thadée, Bry, etc.

USINE A BRIVE



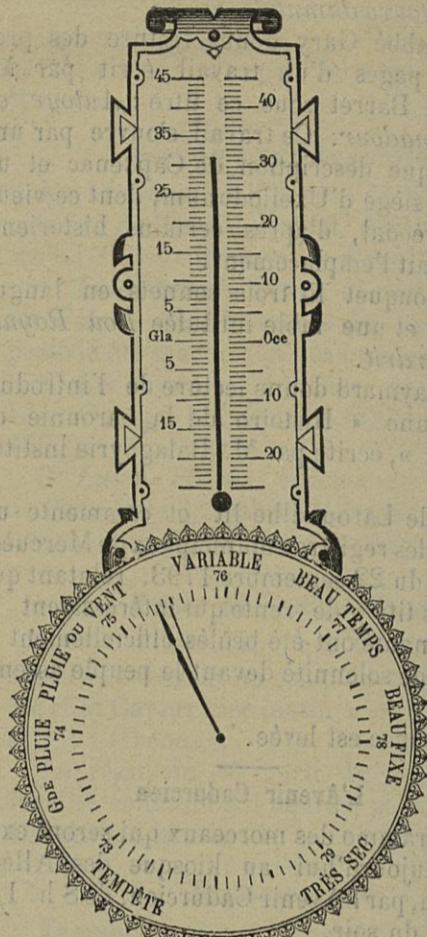
FABRE, horloger à Cahors. A LA BOULE D'OR

H. FABRE 69, Bd GAMBETTA, 69 CAHORS FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

LA VUE POUR TOUS PAR L'EMPLOI DES VERRRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

H. FABRE 69, Boulevard Gambetta, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre Température minima du jour: 14. Id. maxima de la veille: 32. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

OCCASION GRAND STOCK de BOUTEILLES de formes et nuances diverses. Frontignans, cognacaises, limonades, etc., à vendre dans de bonnes conditions. — Meilleure occasion pour la bourgeoisie.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins. CAHORS (Lot) A. COUESLANT, Successeur Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX Travaux en tous genres. INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Ache, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. Plaies et Ulcères varicelleux dits incurables.

MAISON DE CONFIANCE LA POSE DES DENTS Le Réassement à toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE. AUDOUARD Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE A pompe directe et air comprimé 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

CARTE DU LOT MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION En vente au Bureau du Journal: 0,30 centimes; sur Carton, 0,75 centimes

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.